

**ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS**

**Conseil interaméricain pour le développement intégré**

**(CIDI)**



 OEA/Ser.W

CIDI/doc.378/23 rev.1

28 mars 2023

Original: espagnol

RECOMMANDATION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE

L’AGENCE INTERAMÉRICAINE POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT CONCERNANT L'APPROBATION DES PAIEMENTS AU TITRE DE L'AUDIT EXTERNE DU FONDS DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT (FCD)

EXERCICES BUDGÉTAIRES 2022, 2023 et 2024

Approuvé par le CIDI lors de la réunion ordinaire tenue le 28 mars 2023)

DÉCISION 3B PRISE LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE INTERAMÉRICAINE POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT (AICD) TENUE LE 6 MARS 2023

 Document AICD/JD/DE-136/23 - [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/DE&classNum=136&lang=s) - [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/DE&classNum=136&lang=e)

 Recommander au CIDI d'approuver le paiement des coûts de l'audit externe du Fonds de coopération pour le développement (FCD) pour les exercices 2022, 2023 et 2024 (AICD/JD/INF. 89/23 - [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF.&classNum=89&lang=s) - [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF.&classNum=89&lang=e)), étant entendu que le paiement de l’audit pour 2022 sera effectué immédiatement et que celui des deux exercices suivants sera effectué au début de l’audit correspondant à chaque exercice budgétaire, soit 2023 et 2024.

 Cette recommandation est fondée sur les dispositions de l’article 10 *d* du Statut du FCD concernant les crédits destinés aux activités imprévues (CIDI/doc.99/14 rev. 1 - [Español](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=cidi/doc.&classNum=99&lang=s) - [English](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=cidi/doc.&classNum=99&lang=e)). Une fois obtenue l’approbation du CIDI, le SEDI devra entamer les démarches administratives pour effectuer un virement au SAF au titre du paiement des coûts d’audit de 2022 et assurer les fonds pour le paiement correspondant à 2023 et 2024.

CIDRP03810F01